

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MINGANIE**

**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la municipalité du territoire non organisé (TNO) du  
Lac Jérôme**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le Règlement numéro 200-23-11-27 intitulé «Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes pour le territoire non organisé (TNO) du Lac Jérôme pour l'année 2023» et le règlement numéro 206-23-11-27 intitulé «Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes pour le territoire non organisé (TNO) du Lac Jérôme pour l'année 2024» ont été adoptés le vingt-septième jour de novembre de l'an deux mille vingt-trois lors d'une séance extraordinaire tenue à Havre-Saint-Pierre et entre en vigueur en date de ce jour.

Ces règlements peuvent être consultés à la préfecture de la MRC de Minganie.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce vingt-septième jour de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

**Fanie Boudreau,  
greffière-trésorière adjointe**